

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 10 mai 2000

Chère collègue, cher collègue,

Pour les êtres éphémères que nous sommes, du moins pour une partie importante de nous-même, certains phénomènes inhérents à notre présence dans le vaste cosmos induisent en nous des réactions qui, à leur face même, sont marquées au coin de la contradiction.

Ainsi, nous sommes bien conscients (hélas! trois fois hélas!) que la « roue » du temps ne recule pas et que nous ne connaissons plus l'exubérance de nos 20 ans, le dynamisme de nos 40 ans ni même la plénitude de nos 60 ans. Heureusement que nous pouvons retrouver, tout au fond de nous-même, le souvenir des moments précieux qui nous ont si profondément marqués. Par contre, puisque nous savons que la terre repasse annuellement au même voisinage de son circuit sur l'écliptique, nous pourrons assister de nouveau au rejaillissement de la vie. De nouveau, les odeurs et les couleurs qu'apporte le « vrai » printemps, de même que les yeux émerveillés des tout petits, nous réconforteront et nous aideront à savourer encore ce goût de la vie si profondément ancré dans tout notre être. Et cela, tant et aussi longtemps que nous aurons conservés les éléments indispensables à la dignité de la condition humaine.

L'APRUM EST EN DEUIL

L'APRUM déplore une fois de plus la disparition de l'un de ses membres. Il s'agit cette fois de M. André Champagne, botaniste, dont le décès est survenu le 23 avril courant. André Champagne a fait partie de l'entourage immédiat de Marie Victorin accompagnant ce dernier dans plusieurs des fructueuses expéditions d'herborisation menées par le « maître ». Tout en poursuivant ses études à la Faculté des sciences, il acquit un bagage de connaissances qui lui permirent, pendant un certain temps, de dispenser des cours de botanique à la Faculté des sciences. Puis, il accepta des responsabilités de gestionnaire à la Direction des parcs municipaux de Montréal.

Homme de confiance de Jean Drapeau, alors maire de Montréal, et à titre de directeur du Service des parcs, il contribua significativement à l'aménagement et au développement des parcs municipaux et à l'embellissement des nombreuses plate-bandes qui bordent si joliment les artères de Montréal. Associé de très près aux activités du Jardin botanique, dont il fut le Conservateur en titre pendant quelques années, il réussit par ricochet à maintenir à un niveau convenable le financement, par la Ville, des activités du Jardin dont notamment celles associées aux travaux en horticulture qui permirent de « fleurir » Montréal.

Au premier tiers des années '70, André Champagne aida substantiellement l'Université à mieux aménager l'interface des responsabilités assumées par les gestionnaires en cause : ceux du Jardin et ceux de l'Institut botanique. La solution retenue reposait sur l'engagement d'un botaniste de haute venue scientifique qui disposerait d'un double statut : celui de Conservateur du Jardin et celui de professeur de botanique au Département des sciences biologiques. La candidature de M. André Bouchard, suggérée par André Champagne, fut chaleureusement accueillie par l'Université de Montréal. Et ce fut le départ d'une renaissance phénoménale des activités en botanique tant au Jardin qu'à l'Institut puis au Centre de recherche qui prit forme par la suite. André Champagne a bien mérité qu'on le remercie chaleureusement.

ASSURANCE-SANTÉ

Du côté du dossier de l'Assurance-santé – programme collectif 22948 Université de Montréal et Croix Bleue du Québec (CBQ) pour le personnel retraité – le sort en est jeté. Tel qu'anticipé, les syndicats, de même que l'Association qui en tient lieu, ont reçu de leurs membres un avis favorable quant à la réinsertion dans leur groupe d'origine des personnes retraitées de moins de 65 ans. Ceci étant posé, qu'arrivera-t-il maintenant? Voyons,

Jusqu'au 31 mai inclusivement, les personnes retraitées continueront de bénéficier de la protection actuelle (groupe 22948).

À compter du 1^{er} juin 2000

Les personnes retraitées de moins de 65 ans seront couvertes par la police qui s'adresse au personnel enseignant : groupe 22949; l'augmentation des primes à verser sera de près de 5%, pour les protections individuelle et monoparentale et d'environ 18% par la protection familiale. Le coût plus élevé pour cette dernière catégorie résulte de l'« expérience vécue » par la cohorte en cause. Les avantages offerts par la police du groupe 22949 ne diffèrent que très peu de ceux offerts au groupe 22948.

Les personnes retraitées de 65 ans et plus continueront d'être couvertes par la police du groupe 22948. Elles bénéficieront d'une diminution de leur primes d'environ 20% en moyenne.

La Direction des ressources humaines vous fera parvenir d'ici peu toutes les informations pertinentes : primes, bénéfices afférents, cartes d'identification du nouveau groupe auquel seront rattachées les personnes retraitées de moins de 65 ans, etc.

BILAN PROVISoire

À n'en pas douter, un chapitre important de la question de l'assurance-santé pour les personnes retraitées vient de se terminer.

Le pari fait par plusieurs d'entre-nous à l'effet d'obtenir une amélioration de la situation faite aux personnes retraitées, à l'intérieur des conditions générales du présent régime U. de M.-CBQ, a été gagné. Les chiffres présentés antérieurement à ce sujet sont éloquentes.

Les membres du personnel retraité de 65 ans et plus en provenance tant du personnel enseignant que du personnel non-enseignant auront dorénavant toute latitude pour chercher les dispositions qui leur conviendraient le mieux en matière d'assurance-santé, et cela sans avoir à tenir compte des conditions régies par les ententes intervenues entre l'Université et les syndicats.

D'ici peu, et de concert avec l'association qui regroupe les personnes retraitées issues du personnel non-enseignant, l'APRUM s'emploiera à déterminer les modalités selon lesquelles une étude exhaustive de la question pourrait démarrer dès le début de l'automne prochain. Il s'agit d'une affaire à suivre.

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DE LA « DÉMUTUALISATION »

La compagnie d'assurance Industrielle-Alliance, qui détient le contrat d'assurance-vie du personnel de l'Université, suite à la démutualisation à laquelle elle s'est livrée, a compensé globalement les payeurs (Université et assurés) par le versement d'un montant de 1,8M\$ lequel doit maintenant être partagé équitablement.

Ce partage fera l'objet d'échanges entre les parties lesquelles (les syndicats et l'Université) ont déjà demandé un avis juridique au sujet des modalités devant « régir » ledit partage.

L'APRUM a déjà pris des dispositions pour que les personnes retraitées soient dûment représentées dans les échanges qui interviendront.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le moment est venu pour les membres de l'APRUM de réserver, dans leur carnet de rendez-vous, une plage pour l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 1^{er} juin prochain, à 16:00, dans la salle M-415 du Pavillon principal. Vous trouverez, ci-joint, les documents qui s'y rapportent directement : le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 1^{er} juin 1999, l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée du 1^{er} juin 2000, quelques éléments du rapport que présentera le Trésorier, Pierre Couillard, ainsi qu'un mot du Secrétaire, André Morel, vous annonçant la composition du Conseil pour le prochain exercice. Faites-vous une obligation de participer à l'Assemblée générale annuelle laquelle constitue un moment fort dans la

vie de l'Association. Votre présence serait un témoignage non équivoque de votre appréciation pour vos collègues qui oeuvrent au sein du Conseil de l'Association.

L'Assemblée générale sera suivie, comme à l'accoutumée, d'une réception qui débutera vers 17:30 dans la partie ouest du Hall d'honneur. Il s'agit d'un événement assez bien fréquenté : on y retrouve habituellement près de 70 convives. Ne manquez pas d'utiliser le coupon-réponse, inclus dans cet envoi, pour signaler en temps utile – au plus tard le lundi 29 mai – votre présence à cette réception. Vous comprendrez que le traiteur se doit de connaître à l'avance le nombre de convives attendus. Le coût de la participation est de 30\$ par personne.

D'ici là, reviendra ... le temps des lilas!

En toute candeur et amitié.

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp